

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 23 novembre 2018

Les internes et jeunes médecins, force incontournable de la représentation médicale

L'ISNI et Jeunes Médecins se félicitent de voir leur combat porté depuis 2012 se concrétiser par la parution de l'arrêté relatif à l'examen de représentativité des organisations représentant les étudiants en médecine, internes, chefs de clinique et les médecins récemment diplômés¹.

Pour mémoire, cette revendication était née suite aux négociations conventionnelles relatives à l'avenant 8 où certaines dispositions fixées dans le cadre du Contrat d'Accès aux Soins désavantageaient les nouveaux installés. Cette revendication avait été réaffirmée lors du mouvement de grève des internes de 2012 soutenue par l'ISNCCA (devenu Jeunes Médecins) et portée sans relâche par les deux structures depuis.

L'ISNI et Jeunes Médecins porteront ainsi la plus grande vigilance aux futures négociations conventionnelles et avenants conventionnels afin d'assurer des conditions d'installation satisfaisantes aux futurs installés, tout en restant force de proposition.

Contacts presse :

Sylvain GAUTIER – Secrétaire général de l'ISNI – sg@isni.fr

Emanuel LOEB – Président de Jeunes Médecins – president@jeunesmedecins.fr

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CF12CB9F90C1BDF823FF613505A87C86.tplgfr42s_2?cidTexte=JORFTEXT000037629875&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037629709